Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_11-DE

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

DCM 26.05.11

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
9 octobre 2026

Date de convocation :
2 octobre 2026

Objet :
Modification de la délibération n° DCM 26.01.04 du 21 mars 2026 relative à la délégation de pouvoirs au maire

Votes pour : 28
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Éric HEUGUE – Mme Véronique LUPART – M. Sébastien MILON – Mme Laurie LECRINIER – Mme Marie-France VERREMAN – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Benoît COUPET – Mme Caroline BERROD – M. Vincent GALLOIS – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – Mme Hélène BARRAS – M. Bruno BIENAIMÉ-DELATTRE – Mme Dorothée CHAVATTE – M. Bruno DELANNOY – M. Jean-Louis BAUVAIS – Mme Coraline TALLE – M. Laurent DELATTRE – Mme Christine DUFORETS – Mme Anne VENEL – Mme Émilie DAUTRICHE – M. Michel BINCTEUX, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- M. Laurent DANEL a donné procuration à M. David THELLIER ;
- M. Didier RINGARD a donné procuration à Mme Véronique LUPART ;
- M. Thierry DISSAUX a donné procuration à Mme Émilie DAUTRICHE ;
- M. Pascal GANTOIS a donné procuration à Mme Anne VENEL.

Membre(s) absent(s) :

Mme Séverine GODART.

Monsieur Bruno DELANNOY est nommé secrétaire de séance.

****

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_11-DE

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

DCM 26.05.11

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par courrier en date du 23 juillet 2026, Monsieur le sous-préfet de Béthune a attiré son attention sur la délibération n° DCM 26.01.04 du 21 mars 2026 portant sur la délégation de pouvoirs au Maire.

Monsieur le sous-préfet rappelle que l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) permet au maire d'agir en lieu et place du conseil municipal sur le fondement d'une délégation de pouvoirs dans des matières limitativement énumérées.

Toutefois, il précise que le conseil municipal doit impérativement fixer les limites et les conditions d'exercice de ces délégations. Cette obligation est confirmée par la jurisprudence : un acte attribuant une compétence à une autorité est entaché d'illégalité dès lors qu'il ne définit pas avec une précision suffisante l'objet et l'étendue de la compétence déléguée.

Dans un souci de sécurité juridique, Monsieur le sous-préfet conseille à la Commune de modifier le point n°24 de ladite délibération. Ce point était initialement rédigé comme suit :

- *« de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ».*

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier la rédaction de ce point. La nouvelle formulation fixe clairement l'étendue et la nature de la délégation pour les demandes de subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de modifier le point n°24 de la délibération n° DCM 26.01.04 du 21 mars 2026 comme suit : :
  - *« de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions en fonctionnement comme en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable et de signer tous les documents y afférents »*

- **PRÉCISE** que les autres dispositions de la délibération n° DCM 26.01.04 du 21 mars 2026 restent inchangées et pleinement applicables.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le sous-préfet de Béthune au titre du contrôle de légalité et d'assurer sa publication.

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16 OCT. 2026
ID : 062-216204735-20261009-DCM_26_05_11-DE

DCM 26.05.11

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
16 oct. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.